



Vous êtes ici : [Travaux parlementaires](#) > [Commissions](#) > [Finances](#) > [Travaux](#)

TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

- [Mardi 24 juin 2008](#)
 - [Loi de finances pour 2008 - Projet de décret d'avance - Communication](#)
 - [Enseignement scolaire et préscolaire - Accueil des élèves - Examen du rapport pour avis](#)
 - [Comité Richelieu - Audition MM. Emmanuel Leprince, délégué général du Comité Richelieu, Pierre Pelouzet, président de la Compagnie des acheteurs de France et directeur des achats de la SNCF, et Ronan Bars, directeur général de la société Eurodécision et administrateur du Comité Richelieu](#)
 - [Contrôle budgétaire - Immigration économique - Communication](#)
- [Mercredi 25 juin 2008](#)
 - [Sénat - Certification des comptes - Communication](#)
 - [Contrôle budgétaire - Administration - Suites données](#)
 - [Loi de finances pour 2009 - Débat d'orientation - Audition de MM. Philippe Séguin et Christian Babusiaux](#)
- [Jeudi 26 juin 2008](#)
 - [Contrôle budgétaire - Action culturelle à l'étranger - Communication](#)

Mardi 24 juin 2008

- Présidence de M. Jean Arthuis, président.

Présidence de M. Philippe Adnot, secrétaire.

Comité Richelieu - Audition MM. Emmanuel Leprince, délégué général du Comité Richelieu, Pierre Pelouzet, président de la Compagnie des acheteurs de France et directeur des achats de la SNCF, et Ronan Bars, directeur général de la société Eurodécision et administrateur du Comité Richelieu

Puis la commission a procédé à l'audition de **MM. Emmanuel Leprince, délégué général du Comité Richelieu, Pierre Pelouzet, président de la Compagnie des acheteurs de France et directeur des achats de la SNCF, et Ronan Bars, directeur général de la société Eurodécision et administrateur du Comité Richelieu.**

M. Emmanuel Leprince, délégué général du Comité Richelieu, a tout d'abord présenté l'activité du Comité Richelieu, association qui regroupe aujourd'hui 203 petites et moyennes entreprises (PME) innovantes. Il a estimé que le principal obstacle au développement des PME innovantes en France était leur difficulté à devenir fournisseurs des « grands comptes », c'est-à-dire des grandes entreprises privées et collectivités publiques.

Il a ensuite rappelé que la Commission européenne s'était opposée à la mise en place, en Europe, d'un dispositif semblable au « Small business act » américain. Pour y remédier, le Comité Richelieu a développé, en partenariat avec OSEO, un « pacte PME », présenté comme un « Small business act à la française », qui vise à associer les grands comptes à la démarche de soutien aux PME innovantes, sur la base du volontariat ; 47 grands comptes sont aujourd'hui signataires du pacte PME.

M. André Ferrand s'est interrogé sur l'absence de nombreuses entreprises du CAC 40 de la liste des grands comptes partenaires. **M. Emmanuel Leprince** a répondu que le Comité Richelieu se concentrait sur la satisfaction des entreprises signataires, plutôt que sur les actions de prospective visant à augmenter le nombre de signataires de ce pacte. **M. Pierre Pelouzet, président de la Compagnie des acheteurs de France et directeur des achats de la SNCF** a ajouté qu'une démarche de prospective commerciale auprès des grands comptes était vouée à l'échec, l'amélioration de la situation devant résulter d'une prise de conscience.

M. Christian Gaudin a demandé si le Comité Richelieu menait des actions spécifiques auprès des PME travaillant pour des équipementiers, celles-ci se trouvant souvent dans une situation particulièrement fragile du fait du nombre limité de leurs clients. **M. Emmanuel Leprince** a déclaré que des aides existaient pour les PME innovantes démunies de soutien financier afin de répondre aux demandes des acheteurs, notamment les équipementiers. Il a précisé que le dispositif des avances remboursables était apparu inefficace, puisqu'il aboutissait à demander aux PME de rembourser les aides au moment où elles avaient le plus besoin de se développer. Il a jugé que les subventions pouvaient se révéler plus efficaces, pour un coût budgétaire identique.

M. Christian Gaudin s'est par ailleurs interrogé sur le jugement porté par le Comité Richelieu sur les pôles de compétitivité. **M. Emmanuel Leprince** a regretté que les pôles de compétitivité ne soient pas des lieux qui favorisent davantage la négociation entre les grands comptes et les PME innovantes. Il a fait état, par ailleurs, d'un sondage mené auprès des PME participant aux pôles de compétitivité, indiquant que la majorité d'entre elles jugeait que les pôles de compétitivité ne les valorisaient pas suffisamment. **M. Ronan Bars, directeur général de la société Eurodécision et administrateur du Comité Richelieu**, a ajouté avoir, personnellement, une expérience plutôt positive de participation à un pôle de compétitivité, tout en estimant que les aides à la recherche et développement pourraient utilement être, en partie, réorientées des grands groupes vers les PME.

M. Philippe Adnot, président, s'est interrogé sur le jugement porté par la Comité Richelieu sur le dispositif de déplafonnement du crédit d'impôt recherche. **M. Emmanuel Leprince** a souhaité que les dispositifs ouverts aux jeunes entreprises innovantes (JEI), notamment le remboursement immédiat de leur créance d'impôt recherche, soient étendus à l'ensemble des PME. Il s'est, par ailleurs, déclaré très favorable à la possibilité offerte aux acheteurs, qui le désirent, de réserver certains marchés à des PME innovantes, regrettant toutefois que le plafonnement de cette mesure soit trop strict pour aboutir à de réels effets. **M. Pierre Pelouzet** a approuvé ce jugement et ajouté qu'il demandait que ce dispositif s'applique également aux entreprises publiques, ce que ne permettent pas les dispositions européennes actuelles. Il a souhaité qu'une initiative, en ce sens, soit prise dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

M. Emmanuel Leprince a par ailleurs jugé que le « Small business act européen », annoncé par la Commission européenne, n'était que la reprise de dispositifs existants et ne comportait aucune mesure nouvelle améliorant l'accès au marché pour les PME.

M. André Ferrand a demandé à M. Emmanuel Leprince de détailler le fonctionnement du Comité Richelieu et des partenariats passés dans le cadre des pactes PME. **M. Emmanuel Leprince** a précisé que le Comité Richelieu était une association relevant de la loi de 1901 et comportant 203 entreprises membres. Il a souligné que les grands comptes signataires de ce pacte s'engageaient sur la transparence de leurs marchés d'achat et sur la mise en place d'indicateurs relatifs à l'association des PME à ces marchés. **M. Ronan Bars** a ajouté que le suivi effectué par le Comité Richelieu auprès des PME permettait de mieux informer les grands comptes partenaires sur les exigences et les besoins de ces PME.

M. André Ferrand s'est interrogé sur la capacité exportatrice des PME innovantes françaises.

M. Emmanuel Leprince a précisé que le Comité Richelieu disposait d'une plate-forme d'aide à l'exportation. Il a fait valoir que les grands comptes avaient fortement intérêt à ce que leurs fournisseurs se renforcent en se développant à l'export. Il a souligné que le problème ne consistait pas en la faible création de PME françaises, mais résultait de leur difficulté à atteindre une taille critique et à devenir « leaders » sur leurs marchés.

Enfin, **M. Philippe Adnot, président**, s'est interrogé sur l'utilisation du dispositif législatif récemment adopté pour favoriser l'investissement dans les PME des contribuables soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune. **M. Ronan Bars** a affirmé ne pas avoir relevé d'utilisation de ce dispositif, mais que ces nouveaux investisseurs pourraient offrir aux PME, au-delà de leur aide financière, une expertise très utile.